



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 430-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

#### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité :

#### Adoption du règlement numéro 430-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux

Le Conseil municipal a procédé à l'adoption, lors de la séance ordinaire du 7 mars, d'un règlement portant le numéro **430-2022** édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance la suite du présent avis. Ce règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Joachim, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de mars 2022.

Hugues Jacob  
Directeur général / Greffier-Trésorier

---

#### Certificat de publication

Je, Hugues Jacob, Directeur général / Greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux endroits suivants en date du 8 mars 2022 :

- ✚ Hôtel de ville de Saint-Joachim;
- ✚ Presbytère;
- ✚ Garage municipal;
- ✚ À proximité du 410, chemin du Cap-Tourmente;
- ✚ Intersection de la rue des Pins et de la route 138;
- ✚ Intersection de la rue La Miche et de la route 138.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 8<sup>e</sup> jour du mois de mars 2022.

Hugues Jacob  
Directeur général / Greffier-trésorier